

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2013

A une séance extraordinaire tenue le 3 octobre 2013 à 19 h 30 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Mesdames les conseillères	Lucie Régimbald Bélanger Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Gilles Léonard Luc Leblanc Claude Rodrigue Normand Leroux

formant quorum;

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Michel Lagacé pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 3eme JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2013 À 19 h 30 HEURES** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation des procès-verbaux des assemblées des 16, 23 septembre 2013**
- 4- **Règlements**
 - 4.1 Adoption : Amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (258-C-08-2013)
 - 4.2- Adoption : Amendement au règlement de zonage (222-S-08-2013)
 - 4.3- Adoption : Amendement au règlement de PIIA (225-B-08-2013)
- 5- **Soumissions**
 - 5.1- Soumissions ingénieurs aménagement du stationnement de la Vallée
- 6- **Administration et Finances**
 - 6.1- Paiement de facture : acquisition de bancs de parc
 - 6.2- Amendement au règlement 390-2013 pour y inclure la lettre d'adjudication de la subvention TECQ
 - 6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

8- Travaux publics et génie

8.1- Paiement de facture à Landco pour la construction du réservoir Mont-Habitant

8.2- Remise de retenue finale pour les travaux de revitalisation du Lac Alouette

9- Environnement -

9.1- Troisième avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts pour son budget d'opération 2013

9.2- Adoption du budget 2014 de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Piedmont/Saint-Sauveur

10- Urbanisme (10.1 à 10.13 Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 2 octobre 2013)

10.1- 86, rue Robert : Rénovation extérieure et remise, plans 2013-171

10.2- 140, rue Principale : « Le Sauvignon » Changement de couleur et de garde-corps, plans 2013-172

10.3- 341, rue Principale : « Bazar » Enseigne communautaire, plans 2013-173

10.4- 200, rue Principale, local 20 : « Yoga Shanti Om » Auvents, plans 2013-174

10.5- 158-160, rue Principale : « Pizza St-Sauveur » Enseigne sur poteaux, plans 2013-175

10.6- 279, rue Principale : « Mansard » Enseigne sur poteau, plans 2013-176

10.7- 114, avenue de l'Église : « Construction Coach » Enseigne sur poteau, plans 2013-177

10.8- 228, rue Principale : « Axe immobilier » Structure communautaire et enseignes communautaire et à plat, plans 2013-178

10.9- 26, avenue Lafleur Sud : « Clinique Sport Santé » Structure communautaire et enseignes communautaire et à plat, plans 2013-179

10.10-26, avenue Lafleur Sud : « Clinique Chiropratique St-Sauveur » Enseigne communautaire, plans 2013-180

10.11-338, rue Principale : « Au p'tit café chez Denise » Enseigne sur poteaux, plans 2013-181

10.12-407, rue Principale local 201: « Papeterie St-Sauveur » Lettrage, plans 2013-182

10.13-Lotissement Chemin du Lac-Millette : Plans 2013-183

10.14-Dérogation mineure : 2 562, ch. Jean-Adam : Plans 2013-167
Période de question sur la dérogation mineure seulement

- 10.15-Dérogation mineure : 1 444, chemin du Grand-Ruisseau : Plans 2013-168 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*
- 10.16-Dérogation mineure : 6, chemin des Tilleuls : Plans 2013-169 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*
- 10.17-Dérogation mineure : Terrain lot P308, 309 et 310 Chemin Fleur-de-Lune *Période de question sur la dérogation mineure seulement*
- 10.18-Dérogation mineure : Accord de principe : 894 et 895 chemin Havre des Monts *Période de question sur la dérogation mineure seulement*
- 10.19-Remboursement du dépôt de la lettre garantie bancaire pour l'aménagement paysager du 130 chemin du Lac Millette

11- Vie Communautaire

12- Ressources Humaines

13- Correspondance

- 13.1- Demande de permis pour tenir le marchethon annuel de l'école Marie-Rose
- 13.2- Souper du président de la Fondation Médicale des Laurentides

14- Points nouveaux

- 14.1- Fermeture des rues lots 5 164 037, 5 164 038 et 2 315 890
- 14.2- Imposition de mesures disciplinaires

15- Période de question du public (L.C.V. 322)

16- Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 1er jour du mois d'octobre 2013

Normand Patrice
Greffier

Tous les membres du conseil étant présent et consentent en conformité avec l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes* que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- 14.3- Paiement de facture décompte progressif numéro 2 pavage 2013
- 14.4- Paiement de facture décompte progressif numéro 1 trottoir rue Guindon
- 14.5- Remise de la subvention 2013 à Écluse des Laurentides
- 14.6- Autorisation à la directrice de la vie communautaire à signer la convention concernant la subvention pour la bibliothèque
- 14.7- Souper bénéfice François Marcil

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 560-10-2013
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation des procès-verbaux des assemblées des 16, 23 septembre 2013**
- 4- **Règlements**
 - 4.1 Adoption : Amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (258-C-08-2013)
 - 4.2- Adoption : Amendement au règlement de zonage (222-S-08-2013)
 - 4.3- Adoption : Amendement au règlement de PIIA (225-B-08-2013)
- 5- **Soumissions**
 - 5.1- Soumissions ingénieurs aménagement du stationnement de la Vallée
- 6- **Administration et Finances**
 - 6.1- Paiement de facture : acquisition de bancs de parc
 - 6.2- Amendement au règlement 390-2013 pour y inclure la lettre d'adjudication de la subvention TECQ
 - 6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre
- 7- **Sécurité publique**
- 8- **Travaux publics et génie**
 - 8.1- Paiement de facture à Landco pour la construction du réservoir Mont-Habitant
 - 8.2- Remise de retenue finale pour les travaux de revitalisation du Lac Alouette
- 9- **Environnement** -
 - 9.1- Troisième avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts pour son budget d'opération 2013
 - 9.2- Adoption du budget 2014 de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Piedmont/Saint-Sauveur
- 10- **Urbanisme** (10.1 à 10.13 Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 2 octobre 2013)

- 10.1- 86, rue Robert : Rénovation extérieure et remise, plans 2013-171
- 10.2- 140, rue Principale : « Le Sauvignon » Changement de couleur et de garde-corps, plans 2013-172
- 10.3- 341, rue Principale : « Bazar » Enseigne communautaire, plans 2013-173
- 10.4- 200, rue Principale, local 20 : « Yoga Shanti Om » Auvents, plans 2013-174
- 10.5- 158-160, rue Principale : « Pizza St-Sauveur » Enseigne sur poteaux, plans 2013-175
- 10.6- 279, rue Principale : « Mansard » Enseigne sur poteau, plans 2013-176
- 10.7- 114, avenue de l'Église : « Construction Coach » Enseigne sur poteau, plans 2013-177
- 10.8- 228, rue Principale : « Axe immobilier » Structure communautaire et enseignes communautaire et à plat, plans 2013-178
- 10.9- 26, avenue Lafleur Sud : « Clinique Sport Santé » Structure communautaire et enseignes communautaire et à plat, plans 2013-179
- 10.10-26, avenue Lafleur Sud : « Clinique Chiropratique St-Sauveur » Enseigne communautaire, plans 2013-180
- 10.11-338, rue Principale : « Au p'tit café chez Denise » Enseigne sur poteaux, plans 2013-181
- 10.12-407, rue Principale local 201: « Papeterie St-Sauveur » Lettrage, plans 2013-182
- 10.13-Lotissement Chemin du Lac-Millette : Plans 2013-183
- 10.14-Dérogation mineure : 2 562, ch. Jean-Adam : Plans 2013-167
Période de question sur la dérogation mineure seulement
- 10.15-Dérogation mineure : 1 444, chemin du Grand-Ruisseau : Plans 2013-168
Période de question sur la dérogation mineure seulement
- 10.16-Dérogation mineure : 6, chemin des Tilleuls : Plans 2013-169
Période de question sur la dérogation mineure seulement
- 10.17-Dérogation mineure : Terrain lot P308, 309 et 310 Chemin Fleur-de-Lune
Période de question sur la dérogation mineure seulement
- 10.18-Dérogation mineure : Accord de principe : 894 et 895 chemin Havre des Monts
Période de question sur la dérogation mineure seulement
- 10.19-Remboursement du dépôt de la lettre garantie bancaire pour l'aménagement paysager du 130 chemin du Lac Millette
- 11- **Vie Communautaire**
- 12- **Ressources Humaines**
- 13- **Correspondance**

- 13.1- Demande de permis pour tenir le marchethon annuel de l'école Marie-Rose
- 13.2- Souper du président de la Fondation Médicale des Laurentides
- 14- Points nouveaux**
- 14.1- Fermeture des rues lots 5 164 037, 5 164 038 et 2 315 890
- 14.2- Imposition de mesures disciplinaires
- 14.3- Paiement de facture décompte progressif numéro 2 pavage 2013
- 14.4- Paiement de facture décompte progressif numéro 1 trottoir rue Guindon
- 14.5- Remise de la subvention 2013 à Écluse des Laurentides
- 14.6- Autorisation à la directrice de la vie communautaire à signer la convention concernant la subvention pour la bibliothèque
- 14.7- Souper bénéfice François Marcil
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

RÉSOLUTION 561-10-2013
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2013 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 562-10-2013
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2013 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 563-10-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-C-08-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 258-2009

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 septembre 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 258-C-08-2013 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 564-10-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222-S-08-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 septembre 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 222-S-08-2013 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 565-10-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225-B-08-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 225-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 août 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 16 septembre 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 225-B-08-2013 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 566-10-2013
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:
BUREAU DE PROFESSIONNELS :
AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT
MUNICIPAL DE LA VALLÉE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat de services professionnels pour l'aménagement du stationnement municipal de la Vallée en date du 13 août 2013 à 11 h;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu neuf (9) soumissions;

ATTENDU : Que cet appel d'offres est assujéti au système de pondération à deux enveloppes conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* incluant l'obligation de former un comité de sélection;

ATTENDU : La recommandation du comité de sélection;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de stationnement de la Ville;

ATTENDU : le rapport au conseil du directeur général en date du 2 octobre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le mandat de services de professionnels pour l'aménagement du stationnement municipal de la Vallée est accordé à Génius le soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé et pour un montant total de 30 698.33 \$ (taxes incluses).

RÉSOLUTION 567-10-2013
PAIEMENT DE FACTURE
ACQUISITION DE BANCS DE PARCS

ATTENDU Que la Ville a commandé de nouveaux bancs de parcs pour le parc Georges-Filion et que lesdits bancs ont été reçus;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 19 septembre 2013 recommandant l'acceptation de la facture de Tessier Récréo-Parc inc pour un montant de 9 146,26 \$;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parc de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer la facture de la firme Tessier Récréo-Parc inc au montant de 9 146,26 \$ taxes incluses pour la fourniture de six (6) bancs de parcs pour le parc Georges-Filion.

RÉSOLUTION 568-10-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 390-2013

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE L'article 7 du règlement 390-2013 est abrogé et remplacé par l'article 7 suivant :

«Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, plus précisément l'aide financière de 222 257 \$ à être versé dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) dont la lettre de confirmation signé par Jean-François Bellemare, ing. Directeur général par intérim des infrastructures en date du 16 juillet 2013 est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe «H».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.»

RÉSOLUTION 569-10-2013
OFFICIALISATION DU NOM DU JARDIN COMMUNAUTAIRE

ATTENDU Que la Ville met à la disposition de ses citoyens un terrain sur la rue Guindon pour y aménager des jardins;

ATTENDU Que depuis de nombreuses années Monsieur Yvon Corbeil s'est bénévolement occupé de l'organisation de ce terrain;

ATTENDU Que la Ville désire souligner l'implication de Monsieur Corbeil;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE Le jardin communautaire de Saint-Sauveur soit à l'avenir connu sous le nom de Jardin Communautaire Yvon Corbeil.

RÉSOLUTION 570-10-2013
APPROBATION – LISTE DES CHEQUES
À ÉMETTRE

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 3 octobre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimentement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 34001 à 34268) pour la période du 12 septembre 2013 au 2 octobre 2013 au montant de 2 379 742,30 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 571 -10-2013
PAIEMENT DE FACTURE
CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR MONT-HABITANT

ATTENDU La résolution 276-05-2012 octroyant le contrat de construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Habitant à la firme Les Entreprises Landco inc;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 2 octobre 2013 recommandant l'acceptation du paiement progressif numéro 9 à la firme Les Entreprises Landco inc;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer le décompte numéro 9 à la firme Les Entreprises Landco inc au montant de 118 315,98 \$ taxes incluses pour la construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Habitant.

Le trésorier est également autorisé à payer à la firme Les Entreprises Landco inc un montant de 63 491,60 \$ taxes incluses étant la retenue finale du projet en échange d'un cautionnement d'entretien.

RÉSOLUTION 572 -10-2013
REMISE DE RETENUE FINALE
TRAVAUX DE REVITALISATION DU LAC ALOUETTE

ATTENDU Les travaux de revitalisation du Lac Alouette en 2012 avec l'acceptation provisoire des travaux en date du 27 septembre 2012;

ATTENDU Qu'il est prévu de faire l'acceptation finale un (1) an plus tard;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 26 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimentement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme 9088-9569 Québec inc la retenue finale pour les travaux de revitalisation du Lac Alouette au montant de 1 120,54 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 573 -10-2013
AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 10-09-13 émise lors de la réunion du 23 septembre 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 24 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La troisième avance de fonds suivante, pour l'année 2013, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts :

1. Contribution de Saint-Sauveur-des-Monts : 124 309,93 \$
2. Contribution de Saint-Sauveur : 77 824,68 \$

RÉSOLUTION 574-10-2013
ADOPTION BUDGET 2014 RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU : Le dépôt du budget pour l'année 2014 de la Régie d'Assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts au montant total de 769 650, \$. Les contributions sont réparties comme suit :

Secteur Village de Saint-Sauveur-des-Monts :	363 515,99 \$
Secteur Paroisse de Saint-Sauveur :	229 833,11 \$
Piedmont	176 300,90 \$

RÉSOLUTION 575-10-2013
86, RUE ROBERT : RÉNOVATION EXTÉRIEURE ET REMISE,
PLANS 2013-171

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-850 présentée le 13 septembre 2013 pour la propriété du 86 rue Robert;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-171 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 86 rue Robert.

RÉSOLUTION 576-10-2013
140, RUE PRINCIPALE : « LE SAUVIGNON »
CHANGEMENT DE COULEUR ET DE GARDE-CORPS,

PLANS 2013-172

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0763 présentée le 5 septembre 2013 pour la propriété du 140 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU Le critère qui prévoit qu'une terrasse, notamment par son traitement architectural, s'intègre à l'architecture du bâtiment abritant l'usage qu'elle complémente;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-172 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 140 Principale aux motifs suivants :

-L'insertion de cadres de bois au-delà de la partie supérieure des ouvertures ne respecte pas les dimensions existantes;

-L'intervention réalisée sur la porte d'accès au bâtiment depuis la terrasse en modifie les proportions;

-L'ajout d'une nouvelle teinte, soit « cèdre naturel », crée un contraste trop important face à la couleur foncée retrouvée sur la terrasse.

RÉSOLUTION 577-10-2013

341, RUE PRINCIPALE : « BAZAR »

ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-173

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0088 présentée le 27 février 2013 pour la propriété du 341 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-173 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 341 Principale.

RÉSOLUTION 578-10-2013

200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 20 :

« YOGA SHANTI OM » AUVENTS, PLANS 2013-174

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0690 présentée le 19 août 2013 pour la propriété du 200 Principale local 20;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-174 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 200 Principale local 20.

RÉSOLUTION 579-10-2013
158-160, RUE PRINCIPALE : « PIZZA ST-SAUVEUR »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2013-175

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0817 présentée le 19 septembre 2013 pour la propriété du 158-160 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-175 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 158-160 Principale.

RÉSOLUTION 580-10-2013
279, RUE PRINCIPALE : « MANSARD »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2013-176

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0205 présentée le 19 septembre 2013 pour la propriété du 279 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-176 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 279 Principale.

RÉSOLUTION 581-10-2013
114, AVENUE DE L'ÉGLISE : « CONSTRUCTION COACH »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2013-177

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0832 présentée le 23 septembre 2013 pour la propriété du 114 avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-177 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 114 avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 582-10-2013
228, RUE PRINCIPALE : « AXE IMMOBILIER »
STRUCTURE COMMUNAUTAIRE ET
ENSEIGNES COMMUNAUTAIRE ET À PLAT,
PLANS 2013-178-1 À 213-178-4

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0833 présentée le 23 septembre 2013 pour la propriété du 228 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU Le critère d'évaluation qui prévoit que toute enseigne apposée sur un bâtiment s'intègre à l'architecture notamment par sa forme, ses couleurs et son mode d'installation;

ATTENDU Que toutes les enseignes proposées sont composées de lettres détachées noires, fixées individuellement au bâtiment par une tige, sauf celle proposée au plan **2013-178-4**;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-178-1, 2013-178-2 et 2013-178-3 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 228 Principale.

Le conseil municipal refuse le plan **2013-178-4**, au motif que l'enseigne proposée ne s'intègre pas aux couleurs, à la forme et au mode d'installation proposé pour l'ensemble des enseignes sur le bâtiment.

RÉSOLUTION 583-10-2013
26, AVENUE LAFLEUR SUD : « CLINIQUE SPORT SANTÉ »
STRUCTURE COMMUNAUTAIRE ET ENSEIGNES COMMUNAUTAIRE
ET À PLAT, PLANS 2013-179

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0853 présentée le 24 septembre 2013 pour la propriété du 26 avenue Lafleur sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-179 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 26 avenue Lafleur sud.

RÉSOLUTION 584-10-2013
26, AVENUE LAFLEUR SUD :
« CLINIQUE CHIROPATRIQUE ST-SAUVEUR »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-180

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0852 présentée le 24 septembre 2013 pour la propriété du 26 avenue Lafleur sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-180 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 26 avenue Lafleur sud.

RÉSOLUTION 585-10-2013
338, RUE PRINCIPALE :
« AU P'TIT CAFÉ CHEZ DENISE » ENSEIGNE SUR POTEAUX,
PLANS 2013-181

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0875 présentée le 23 septembre 2013 pour la propriété du 338 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-181 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 338 Principale.

RÉSOLUTION 586-10-2013
407, RUE PRINCIPALE LOCAL 201:
« PAPETERIE ST-SAUVEUR »
LETTRAGE, PLANS 2013-182

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0843 présentée le 25 septembre 2013 pour la propriété du 407 Principale local 201;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-182 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 407 Principale local 201.

RÉSOLUTION 587-10-2013
LOTISSEMENT CHEMIN DU LAC-MILLETTE :
PLANS 2013-183

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1041 présentée le 24 septembre 2013 pour le lotissement chemin du Lac Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 2 octobre 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-183 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le lotissement sur le Chemin du Lac Millette, et d'accepter en paiement la somme de 7 232,78 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008.

RÉSOLUTION 588-10-2013
DÉROGATION MINEURE
2 562, CH. JEAN-ADAM : PLANS 2013-167

ATTENDU : La résolution 539-09-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 18 septembre 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 308 du règlement de zonage 222-2008, visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à la condition que le projet se réalise tel que démontré sur les plans no. 2013-167 préparés par le propriétaire et estampillés par le Service de l'urbanisme en date du 30 juillet 2013 pour le 2562 chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 589-10-2013
DÉROGATION MINEURE
1 444, CHEMIN DU GRAND-RUISSEAU : PLANS 2013-168

ATTENDU : La résolution 540-09-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 18 septembre 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage 222-2008, visant à régulariser la marge latérale gauche de 3,39 m au lieu de 5 m pour le bâtiment principal.

RÉSOLUTION 590-10-2013
DÉROGATION MINEURE
6, CHEMIN DES TILLEULS : PLANS 2013-169

ATTENDU : La résolution 541-09-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 18 septembre 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008, visant à permettre une marge avant de 2,5 m au lieu de 9 m pour le bâtiment principal, ainsi qu'à l'article 227 visant à permettre une pente de toit de 3/12 plutôt que 4/12, à la condition que le projet se réalise tel que démontré sur les plans préparés par Serge Falardeau, architecte, sous le numéro 13-013 et datés du 26 août 2013.

RÉSOLUTION 591-10-2013
DÉROGATION MINEURE
TERRAIN LOT P308, 309 ET 310
CHEMIN FLEUR-DE-LUNE

ATTENDU : La résolution 542-09-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 18 septembre 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 249 et 251 du règlement de zonage 222-2008, visant à permettre la construction d'un chemin d'accès privé au terrain avec remblai, dans un milieu humide, à la condition que la planification et la construction de l'ouvrage se réalisent tel que spécifié au rapport déposé en soutien à la présente demande et préparé par Gestion Environnement MM, en date de juillet 2013.

RÉSOLUTION 592-10-2013
DÉROGATION MINEURE
894 et 895 CHEMIN HAVRE DES MONTS

ATTENDU : La résolution 543-09-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 18 septembre 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 251 du règlement de zonage 222-2008, visant à permettre les travaux de stabilisation des berges, aux conditions suivantes :

- la planification et la construction de ces ouvrages se réalisent tel que spécifié au rapport déposé en soutien à la présente demande et préparé par Aubier Environnement inc. en date du 3 août 2013;
- les travaux devront être réalisés en période d'étiage soit entre les mois de juillet et de novembre et par temps sec;
- aucune portion hydraulique de la machinerie qui sera utilisée pour réaliser ces ouvrages ne doit entrer en contact avec l'eau;

- l'excavation dans le lit du ruisseau et l'enrochement devront être réalisés en une seule opération s'étendant sur une durée maximale de 24 heures, délai après lequel aucun équipement ne doit se trouver dans le lit du ruisseau;
- tout espace mis à nu soit protégé par des toiles en cas de pluie pour éviter l'érosion du sol;
- un suivi soit effectué un an après la réalisation des ouvrages et que la Ville soit informée des résultats de ce suivi.

RÉSOLUTION 593-10-2013
REMBOURSEMENT DU DÉPÔT
AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU 130 CHEMIN DU LAC MILLETTE

ATTENDU Le dépôt d'une lettre de garantie bancaire pour l'aménagement paysager du 130 chemin du Lac Millette;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de l'urbanisme en date du 24 septembre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la compagnie Les Factoreries des Monts la lettre de garantie bancaire au montant de 59 000 \$, les travaux d'aménagement paysagers ayant été complété en conformité avec les plans soumis avec le permis.

RÉSOLUTION 594-10-2013
MARCHETHON ANNUEL POUR L'ÉCOLE MARIE-ROSE

ATTENDU : La demande en date du 18 septembre 2013 de la direction de l'école Marie-Rose pour tenir le marchethon annuel;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'école Marie-Rose à tenir son marchethon annuel le 7 novembre 2013 en s'assurant de la participation du service de police.

RÉSOLUTION 595-10 2013
SOUPER DU PRÉSIDENT
FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES
ET DES PAYS-D'EN-HAUT

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remette un montant de 300 \$ à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut à titre de subvention.

RÉSOLUTION 596-10-2013
FERMETURE DES RUES
LOTS 5 164 037, 5 164 038 ET 2 315 890

ATTENDU Que le Ministère des Transports du Québec s'apprête à céder les lots 5 164 037 et 5 164 038 soit des sections des rues Au

bry et Guindon à «Fruitmont inc» et «Les Factoreries Saint-Sauveur»;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur s'apprête à céder le lot 2 315 890 soit une section de la rue Guindon à «Les Factoreries Saint-Sauveur»;

ATTENDU Qu'avant de procéder à ces cessions la Ville doit retirer le caractère de rue de ces sections des rues Guindon et Aubry;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur ordonne la fermeture de rues sur les lots 5 164 037, 5 164 038 et 2 315 890 soit des parties des rues Guindon et Aubry.

RÉSOLUTION 597-10-2013 **IMPOSITION DE MESURES DISCIPLINAIRES**

ATTENDU Qu'au cours du mois de septembre le directeur général a été informé d'agissements et de comportements non acceptables de la part de certains employés;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 1^{er} octobre 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal impose les mesures disciplinaires suivantes :

- Employé 30010 une suspension déjà purgé de cinq (5) jours sans solde;
- Employé 30064 une suspension déjà purgé de cinq (5) jours sans solde;
- Employé 30053 le retrait de la prime de chef d'équipe et ce, malgré une assignation à l'entretien des patinoires au cours de l'hiver 2013-2014;
- Employé 30074 mettre fin à l'emploi temporaire en date du 17 septembre 2013;
- Employé 30079 mettre fin à l'emploi temporaire en date du 16 septembre 2013;
- Employé 30073 mettre fin à l'emploi temporaire en date du 17 septembre 2013.

RÉSOLUTION 598-10-2013 **PAIEMENT DE FACTURE PAVAGE 2013**

ATTENDU La résolution 229-04-2013 octroyant le contrat de pavage 2013 à la firme ABC Rive Nord;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 2 octobre 2013 recommandant l'acceptation du paiement progressif numéro 2 à la firme ABC Rive Nord;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer le décompte progressif numéro 2 à la firme ABC Rive-Nord au montant de 114 984,56 \$ taxes incluses pour le pavage 2013.

RÉSOLUTION 599-10-2013
PAIEMENT DE FACTURE TROTTOIR RUE GUINDON

ATTENDU La résolution 229-04-2013 octroyant le contrat de construction d'un trottoir sur la rue Guindon à la firme David Riddell excavation inc;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 2 octobre 2013 recommandant l'acceptation du paiement progressif numéro 1 à la firme David Riddell excavation inc;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer le décompte progressif numéro 1 à la firme David Riddell excavation inc au montant de 89 862,22 \$ taxes incluses pour la construction d'un trottoir sur la rue Guindon.

RÉSOLUTION 600-10-2013
REMISE DE LA SUBVENTION 2013
ÉCLUSE DES LAURENTIDES

ATTENDU La résolution 295-05-2013 autorisant une subvention de l'ordre de 18 000 \$ à l'Écluse des Laurentides pour les services d'un travailleur de rues;

ATTENDU Que la travailleuse de rues a quitté son emploi et qu'il y a eu absence d'environ deux mois de travail de rue;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice de la vie communautaire en date du 2 octobre 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à verser à l'Écluse des Laurentides une somme de 15 000 \$ pour les services d'un travailleur de rues à l'été 2013.

RÉSOLUTION 601-10-2013
AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION
CONCERNANT LA SUBVENTION POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU L'aide accordée à la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre des Projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert directrice de la Vie communautaire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur la convention à intervenir entre la Ville et le Ministre de la Culture et des Communications du Gouvernement du Québec.

RÉSOLUTION 602-10-2013
SOUPER BÉNÉFICE FRANÇOIS MARCIL

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : LA Ville de Saint-Sauveur participe au souper bénéfice annuel François Marcil qui se tiendra le 23 octobre 2013 en faisant l'acquisition de 5 billets à raison de 160 \$ l'unité au profit de la Maison des Jeunes pour trois billets et au profit du Garde Manger pour deux billets.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

RÉSOLUTION 603-10-2013 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

Normand Patrice
Greffier

Michel Lagacé
Maire